

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ÉCOLE PRIMAIRE PUBLIQUE DES LÉGENDES (58 330 SAINT SAULGE)

**DATE** : lundi 11 février 2019

**LIEU** : bibliothèque de l'école des légendes

**DÉBUT DE SÉANCE** : 17h40

**PRÉSENTS** :

*Parents élus au conseil d'école : madame Guérin, messieurs Picard-Cheveau et Chyra*

*Équipe enseignante : mesdames Chevret, Hubert et Gomet, messieurs Belin et Basely*

**ABSENTS EXCUSÉS** :

*Mesdames Lamotte, Derue et Rolin, représentants de parents au conseil d'école*

*Madame Prost, conseillère municipale*

*Madame Quéré, adjointe au maire*

*Monsieur Gosset, maire de la commune*

*Mesdames Gauthy et Forest, professeures des écoles*

*Madame Taupin, psychologue scolaire du RASED de Corbigny*

*Madame Mattès, inspectrice de l'éducation nationale*

**SECRÉTAIRES DE SÉANCE** : mesdames Guérin et Chevret

**PRÉSIDENT DU CONSEIL** : monsieur Basely

**CIRCULATION DE LA FEUILLE D'ÉMARGEMENT ET LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR** :

**ORDRE DU JOUR** :

1. Organisation de la rentrée scolaire
2. Inscription et admission en maternelle
3. Informations sur le dispositif « quart d'heure lecture »
4. Informations sur l'absentéisme scolaire
5. Informations sur la coopérative scolaire
6. Informations sur l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)
7. Informations relatives à l'école et à chaque classe
8. Questions diverses

*En préambule, le procès-verbal du dernier conseil d'école est soumis à l'approbation du conseil. Aucune remarque n'est formulée.*

## **1. Organisation de la rentrée scolaire**

La rentrée scolaire se déroulera lundi 2 septembre 2019.

94 élèves sont attendus. Voici les prévisions à ce jour.

<b>PS</b>	<b>MS</b>	<b>GS</b>	<b>CP</b>	<b>CE1</b>	<b>CE2</b>	<b>CM1</b>	<b>CM2</b>	<b>ULIS</b>	<b>TOTAL</b>
8	8	12	10	9	13	9	13	12	<b>94</b>

Aucune modification des horaires de l'école n'est prévue pour la rentrée scolaire prochaine.

## **2. Inscription et admission en maternelle**

Tout enfant doit pouvoir être accueilli, à l'âge de 3 ans, dans une école, si la famille en fait la demande (article L 113.1 du code de l'éducation).

La première inscription de l'enfant à l'école doit se faire en mairie.

Les représentants légaux doivent présenter le livret de famille ou une copie d'extrait d'acte de naissance, un justificatif de domicile ainsi qu'un document attestant que l'enfant a subi les vaccinations obligatoires pour son âge. La mairie délivre alors un certificat d'inscription. Une fois ces formalités accomplies, le directeur de l'école procède à l'admission des élèves.

Nous proposons que les inscriptions en mairie pour les futurs élèves de maternelle débutent dès le lundi 13 mai. Les admissions pourront ensuite se faire sur rendez-vous auprès du directeur. Lors de ce premier entretien, le directeur proposera systématiquement une visite de l'école. Un livret d'accueil qui permettra aux nouveaux arrivants de se familiariser avec le fonctionnement de l'école et de la classe de maternelle sera remis à chaque famille.

Les enfants nés en 2016 résidants sur les communes de Montapas, Saint Franchy, Sainte Marie, Saint Maurice, Jailly et Saint Saulge sont concernés par ces inscriptions. Chaque mairie sera prochainement informée par le directeur de ces modalités qui doivent être confirmées par monsieur le maire.

L'école pourra scolariser des enfants âgés de moins de 3 ans (nés en 2017).

Madame Hubert accueillera les futurs parents des élèves de sa classe le lundi 17 juin à 17h30. La collaboration avec le réseau des assistantes maternelles sera renouvelée cette année.

À l'occasion des « Assises de l'école maternelle », le président de la République a annoncé sa volonté d'abaisser l'âge de l'instruction obligatoire à 3 ans à compter de la rentrée 2019.

### **3. Informations sur le dispositif « quart d'heure lecture »**

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, des temps banalisés de lecture personnelle du type « quart d'heure lecture » doivent être mis en place dans les écoles et les collèges. Il s'agit de développer l'intérêt et le goût de l'enfant pour la lecture en construisant le parcours d'un lecteur autonome.

L'action vise à organiser un temps quotidien, partagé collectivement, de lecture personnelle et de favoriser à terme la lecture de textes longs, continus, dans la durée, sur plusieurs jours.

Depuis le mois de janvier, chaque enseignant a aménagé son emploi du temps pour permettre la mise en œuvre de ce dispositif. En voici les modalités.

Classe de TPS/PS/MS : l'enseignante propose des lectures offertes à ses élèves après la récréation du matin, de 11h00 à 11h15. Le choix des livres s'articule avec les sorties mensuelles à la bibliothèque municipale.

Classe de GS/CP : le « quart d'heure » a lieu tous les jours de 13h45 à 14h00. Les lundis et jeudis, un sac de livre est déposé par îlot d'élèves afin de permettre une lecture silencieuse. Les mardis et vendredis, une lecture offerte est proposée par la maitresse.

Classe de CE : le « quart d'heure » de lecture silencieuse est proposé chaque après-midi. Les élèves choisissent eux-mêmes leur livre.

Classe de CM : le « quart d'heure » de lecture est proposé chaque matin. Le choix s'articule avec le prix de littérature jeunesse « échappée lecture », les sorties mensuelles à la bibliothèque municipale et la perspective d'accueil de François Place, auteur de littérature de jeunesse.

Dispositif ULIS : en début ou en fin d'après-midi, l'enseignante propose une lecture offerte ou un « quart d'heure » de lecture silencieuse. Un guidage est proposé par rapport au genre du livre. Certains élèves participent au « quart d'heure » dans leur classe de référence.

### **4. Informations sur l'absentéisme scolaire**

L'école est un lieu déterminant pour l'intégration sociale, culturelle et, à terme, professionnelle des enfants. C'est pourquoi il convient de respecter l'obligation scolaire et de veiller à l'assiduité des élèves.

Conformément aux dispositions de l'article 6 de la loi du 28 septembre 2010 et selon la circulaire relative à la prévention de l'absentéisme scolaire du 28 août 2017, le directeur d'école est tenu de présenter au conseil un rapport d'information sur l'absentéisme scolaire dans l'école.

	Septembre 2018	Octobre 2018	Novembre 2018	Décembre 2018	Janvier 2019	<i>Moyenne</i>
Classe de TPS/PS/MS	24,5 %	24,62 %	20,17 %	23,18 %	19,85 %	22,46 %
Classe de GS/CP	2,83 %	4,35 %	4 %	6,40 %	2,28 %	3,97 %
Classe de CE1/CE2	2,90 %	1,70 %	2,60 %	3,80 %	9,40 %	4,08 %
Classe de CM1/CM2	0,87 %	9,17 %	3,25 %	2,08 %	8,72 %	4,82 %
Classe d'ULIS	4,79 %	9,37 %	7,29 %	5,21 %	13,89 %	8,11 %
<i>Moyenne</i>	7,18 %	9,84 %	7,46 %	8,13 %	10,83 %	<b>8,68 %</b>

Lors des premières années de scolarisation, les absences sont fréquentes et liées aux maladies saisonnières. De plus, des projets d'accueil des élèves sont établis entre les parents et l'enseignante permettant à certains de ne fréquenter l'école que le matin. Ceci permet d'expliquer les taux plus importants de la classe de TPS/PS/MS.

Il est rappelé que les absences doivent être justifiées par écrit ou par téléphone en laissant un message sur le répondeur de l'école. Il s'agit d'assurer la sécurité des enfants, en vérifiant que tous les élèves ayant quitté leur domicile sont bien arrivés à l'école.

Les motifs légitimes d'absence sont les suivants : maladie de l'enfant, maladie transmissible ou contagieuse d'un membre de la famille, réunion solennelle de la famille, empêchement résultant de la difficulté accidentelle des communications et absence temporaire des personnes responsables.

En cas d'absence injustifiée, le directeur rédige un dossier d'absentéisme qu'il adresse aux services de la direction départementale des services de l'éducation nationale de la Nièvre.

Le directeur tient à rappeler aux familles que les « vacances » des élèves ne doivent pas être prises durant la période scolaire. L'assiduité aux enseignements obligatoires prévus à leur emploi du temps est un des devoirs des élèves et de leurs représentants légaux. Les vacances prises par les parents en dehors des congés scolaires fixés par le calendrier scolaire national ne constituent pas un motif légitime d'absence. La présence en classe durant les 36 semaines de l'année scolaire est un facteur déterminant pour la réussite des élèves.

Par ailleurs, de nombreux retards sont encore à relever le matin notamment. Ces retards perturbent le fonctionnement des classes et les apprentissages des autres élèves. Les enseignants invitent les familles à être ponctuelles et les remercient de veiller au respect des horaires de l'école.

Face aux nombreuses épidémies hivernales, le directeur rappelle l'importance de prendre des mesures de précaution à l'école comme au domicile de l'enfant : lavage des mains, utilisation de mouchoirs jetables, ... Ces petits gestes permettent d'éviter la propagation des virus.

## **5. Informations sur la coopérative scolaire**

La parole est donnée à madame Chevret, mandataire de la coopérative scolaire.

Les documents et informations relatifs à la coopérative scolaire sont consultables par toutes les personnes concernées (familles des élèves, enseignants, partenaires, mairies, communautés de communes).

Les élèves et leurs familles sont particulièrement actifs pour participer aux opérations proposées : grilles, photos, chocolats, ... C'est très encourageant pour le financement des activités proposées dans nos classes : ateliers arts visuels pour la classe des TPS/PS/MS, concert pédagogique, sortie au festival du carnet de voyage, achat de dentifrice et de petit matériel pour la fresque, financement de la classe de découverte proposée à tous les élèves de CM et à deux élèves du dispositif ULIS.

Les familles participent aussi directement au financement des classes de découverte des GS/CP et CM (60 et 80 €).

## **6. Informations sur l'U.S.E.P. (Union Sportive de l'Enseignement du Premier degré)**

Sur la base du volontariat, les élèves des classes de CM et d'ULIS ont participé au cross départemental de l'USEP, mercredi 14 novembre. La rencontre « arts du cirque » aura lieu mercredi 13 février à Château-Chinon. En mai, l'activité football sera proposée.

Les élèves de madame Chevret ont participé quant à eux à une rencontre « balle au

capitaine » le 28 novembre. La rencontre « activités gymniques » de janvier a été annulée en raison des conditions météorologiques. Elle sera sans doute reportée à une date ultérieure. En mars, les élèves pratiqueront les arts du cirque.

Tous les adhérents (cycle 2 et 3) se retrouveront le mercredi 26 juin pour découvrir des activités physiques de pleine nature au lac des Settons.

Bilan financier de l'association : 93,80€ sur le compte. L'association s'est acquittée du coût des licences auprès de l'association départementale. Il s'agit ici des uniques dépenses avec l'achat de tee-shirt pour les élèves ayant participé au « P'tit tour à vélo ». Les recettes proviennent des adhésions des enfants et des adultes. La municipalité alloue une subvention (300€ l'année dernière). Une demande sera prochainement adressée pour l'année 2019.

L'association fait appel aux adultes volontaires, parents d'élèves pour s'investir et aider à la gestion.

## **7. Informations relatives à l'école et à chaque classe**

### **Accueil en classe l'après-midi**

Chaque matin, les élèves sont accueillis en classe dès 8h20. Depuis le 10 janvier, l'équipe a décidé de proposer également cet accueil les après-midis. Dès 13h20, les élèves demi-pensionnaires se rendent dans leur classe. Les externes peuvent arriver à l'école jusqu'à 13h30.

### **Lire et faire lire**

Les mardis, durant la pause méridienne, les élèves peuvent bénéficier de l'intervention de l'association « Lire et faire lire ». Madame Labrune, retraitée (et bénévole) lit à haute voix des livres divers et variés à des groupes d'élèves volontaires.

Le plaisir de lire et la rencontre entre les générations font partie des objectifs de cette action.

### **Opération « 1 pile = 1 don »**

L'école des Légendes a participé à l'opération « 1 pile = 1 don ». L'objectif était double : protéger l'environnement et contribuer à la lutte contre les maladies rares. Les piles usagées ont été acheminées pour être recyclées. Une tonne de piles collectée permettait de verser 250€ à l'AFM-Téléthon.

Cette action s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen.

## **Exercices de sécurité**

Mardi 5 janvier et vendredi 8 février, l'école a organisé son deuxième exercice d'évacuation. Il avait pour objectif d'entraîner les élèves et le personnel à la conduite à tenir en cas d'incendie.

Les écoliers ont participé à un exercice d'intrusion/attentat mardi 13 novembre. Tout s'est bien déroulé.

## **Éco-école**

Un comité réunissant des partenaires s'est réuni mardi 27 novembre à l'école. L'IREPS, la municipalité, l'IPERMA, le collège de Saint-Saulge et les services du conseil départemental ont ainsi pu échanger sur les enjeux d'un travail en partenariat sur le territoire sur le thème de la santé. Prochainement, un comité de pilotage sera organisé. Les élèves et les parents seront conviés.

## **Semaine de la laïcité et des valeurs de la République**

Dans le cadre des parcours citoyen et d'éducation artistique et culturelle du projet d'école, les élèves ont réalisé une fresque sous le préau de l'école. Cette peinture murale, inspirée de l'œuvre de Keith Haring, s'est inscrite dans une série d'actions proposées sur le thème de la fraternité. À cette occasion, monsieur le maire a inauguré les drapeaux européen et français qui sont maintenant apposés sur le fronton de l'école.

## **Spectacle de fin d'année et projection cinématographique**

Les enfants ont présenté un spectacle de chant vendredi 21 décembre à la salle des fêtes de la mairie. La coopérative scolaire de l'école a offert une séance de cinéma à tous les écoliers le matin. Les enfants ont assisté à la projection du film « Arthur et la magie de Noël ». Cette action s'inscrit dans le cadre du projet d'école (parcours d'éducation artistique et culturelle).

## **Café des familles**

Des cafés des familles sont de nouveau organisés par l'espace socioculturel « Cœur du Nivernais ». Ils permettent de proposer des moments conviviaux. Le dernier en date a eu lieu vendredi 1<sup>er</sup> février à 16h00. Les dates à venir seront annoncées prochainement.

## **Visites de l'infirmière scolaire**

L'infirmière scolaire réalisera des bilans infirmiers pour tous les élèves de CE2, de CP et d'Ulis au mois de mars.

## **Classe de TPS/PS/MS**

Aucun élève n'a bénéficié des A.P.C. ou d'une intervention du RASED.

La classe participe à « école et cinéma ». La première séance aura lieu demain.

Dans le cadre de notre projet sur l'alimentation, nous allons semer des graines et préparer les plants pour le potager de l'école.

Nous participerons à la grande lessive du mois de mars.

Nous fabriquerons des instruments « à secouer » pour animer le défilé du printemps et chasser l'hiver.

Nous accueillerons les futurs élèves dans le cadre de la Barboulotte.

Notre sortie de fin d'année se fera sur le thème de l'alimentation : visite du fournil

Pimprenelle où nous achèterions notre pain pour le déjeuner, ferme du Val d'Osseux et les cultures d'Aurélié. Des ateliers seront organisés durant lesquels les élèves élaboreraient leur repas.

Aussi, nous envisageons une rencontre des maternelles avec des classes voisines. La date reste à définir.

Les élèves ont assisté au spectacle proposé par le centre social, le 14 décembre, avec les élèves de GS.

### **Classe de GS/CP**

Une élève a rejoint notre classe le 5 novembre, un bilan a été réalisé par une enseignante spécialisée du CASNAV car cette élève ne maîtrisait pas encore la langue française. L'accueil et l'aide des élèves, l'implication des parents, la volonté de l'élève et des consignes données fréquemment en anglais ont permis à l'élève de progresser et d'occuper sa place en classe.

Nous avons été invités par les bénévoles de la bibliothèque municipale et nous avons voté pour notre livre préféré dans la sélection de l'Échappée lecture, série les aventuriers.

Nous avons participé à la semaine des valeurs de la république. Cette année, nous avons étudié la notion de fraternité grâce au visionnage de films suivis de débat et l'élaboration de la fresque avec d'autres classes de l'école. Le projet a été apprécié.

Notre classe a participé avec plaisir aux manifestations de fin d'année : séance de cinéma et chants dirigés par Camille Falgoux ce qui nous permet de développer des compétences de spectateur averti et acteur d'un spectacle.

Poursuite du projet : « se laver les dents en classe » tous les jours à 13h30.

L'objectif principal est de créer une habitude, un geste d'hygiène et de bien-être à acquérir pour la vie. Très bon déroulement, activité encore dirigée pour que les élèves prennent peu de temps et gardent l'espace et le matériel propre, être efficaces et viser l'autonomie pour CE. Les brosses à dents devront être renouvelées par les familles pendant les vacances de février. Une brosse à dents usée avec les poils recourbés abîme les gencives.

Préparation de la classe de découverte : se projeter, se documenter (séparation, angoisses, poneys, ...).

Deuxième série d'évaluations nationales au CP du 23 janvier au 1er février. Les résultats pourront être présentés aux familles début mars lors d'entretiens individuels.



Nous poursuivons le travail avec un élève d'Ulis en français au CP, quatre élèves en éducation artistique et musicale, un élève pour les activités Usep.

La psychologue scolaire du RASED de Corbigny effectue deux bilans pour favoriser la scolarité de deux élèves.

Nous poursuivons les séances d'A.P.C. pour les élèves de GS et CP, une demie heure les lundis, mardis et jeudis. L'objectif d'apprentissage est d'être en tout petit groupe pour favoriser l'action, lire et écrire. Dix élèves participent.

## **Classe de CE**

### *École et cinéma*

Nous sommes allés voir « Le garçon et le monde » le 27 novembre. Les élèves ont été très attentifs et intéressés par le film que nous avons préparé ensemble. Nous avons commencé la préparation du prochain film, « le petit fugitif » à travers des travaux de compréhension et de productions écrites. Nous irons voir ce film demain matin.

### *Eco-école*

Nous commençons actuellement notre séquence d'apprentissage sur l'alimentation. L'objectif est de pouvoir manger de façon équilibrée et plus précisément d'être capable de créer un repas équilibré. Contact du cuisinier de la cantine pour mettre en place ce menu en début de cinquième période.

### *Échappée lecture*

Notre projet d'échappée lecture a touché à sa fin. Il consistait à ce que les élèves lisent huit livres qui restaient à leur disposition dans la classe. Ils avaient ensuite à émettre leur opinion sur chacun d'eux pour élire le livre préféré de la classe.

Nous sommes allés à la mairie de Saint Saulge pour voter à bulletin secret, avec isolement, urne et dépouillement. Très enrichissant notamment pour les élèves ne connaissant pas ce système de vote.

### *Journée de rencontre entre écoles*

Ce 11 octobre, des élèves des écoles de Bona, Rouy et Crux-la-Ville sont venus dans notre école pour une rencontre entre élèves. Le but étant d'engager des apprentissages en coopération avec des élèves qu'on ne connaît pas.

Nous avons donc pu partager ce moment à travers des ateliers de jeux coopératifs en EPS et en mathématiques, une activité d'arts plastiques et une activité en éducation musicale.

### *Accompagnement*

Au début d'année, une AVS suivait un élève à un taux horaire de 12 heures par semaine. Depuis le début de la seconde période, une personne est présente 20 heures par semaine, sur les 24 heures hebdomadaires de classe, auprès de cet élève.

La psychologue scolaire a effectué une prise en charge dans la classe, suite à une demande d'intervention RASED.

### *APC*

Durant les deux premières périodes, des élèves de CE1 et de CE2 ont été pris dans l'objectif de fluence de lecture (rapidité et fluidité de lecture).

Durant la troisième période, huit élèves de CE1 ont été pris en APC dans un objectif de compréhension de texte lu. Une séance d'une demi-heure par semaine pour chaque groupe, lundi et mardi.

### **Classe de CM**

Quatre élèves ont bénéficié des A.P.C. en deuxième période : rendre un texte expressif en utilisant des techniques de mise en voix (initiation au théâtre).

Huit élèves ont bénéficié des A.P.C. en troisième période : comprendre des textes et renforcer l'orthographe grammaticale autour du verbe.

Par ailleurs, cinq élèves ont participé à un conseil d'élèves en décembre.

Le RASED interviendra prochainement auprès de deux élèves.

### *Les lieux des légendes*

Dans le cadre du projet intitulé « les lieux des légendes » présenté lors du dernier conseil d'école, les élèves ont reçu deux « témoins » en classe. Ils ont ainsi pu collecter leur témoignage et des histoires traditionnelles sur la commune. Prochainement, les écoliers s'approprient les enregistrements et produiront de nouvelles histoires imaginaires qui pourront être entendues lors d'une veillée contées organisées en juin prochain.

### *Classe transplantée à Paris*

Mercredi 16 janvier, les élèves ont pris le chemin de la gare de Nevers en direction de Paris. Durant trois jours, ils ont pu visiter la chapelle-royale, l'opéra Garnier, la grande galerie de l'évolution et le centre Pompidou. Une croisière à la rencontre des grands monuments parisiens leur a été proposée. Les écoliers ont participé à un atelier sur les séismes et visiter une exposition sur les volcans. Plusieurs apprentissages seront repris en classe. Le séjour s'est très bien déroulé. Deux élèves du dispositif ULIS ont participé au voyage. Un remerciement très particulier est adressé aux parents accompagnateurs.

### *Opération Pièces jaunes*

La classe participe à l'opération « Pièces jaunes » qui permet de récolter des fonds pour venir en aide aux enfants hospitalisés. La somme collectée sera versée au profit de la fondation « Hôpitaux de France ».

Cette action s'inscrit dans le cadre du parcours citoyen.

*Action de liaison avec les écoles (Bona, Crux-la-ville et Rouy) et le collège de secteur*

Dans le cadre du projet d'écriture de carnets de voyages et dans la perspective de l'accueil de François Place, les élèves se sont déplacés à Clermont-Ferrand, au festival du carnet de voyage. Ils ont ainsi pu rencontrer de nombreux carnettistes et se familiariser avec différentes formes plastiques de carnets ou d'illustrations. Ce voyage était organisé par les écoles de Bona, Rouy et Saint-Saulge.

La prochaine journée de liaison aura lieu jeudi 14 février. Les enfants participeront à des ateliers de sciences et de technologie. Ils rencontreront également la professeure d'arts plastiques. Un défi-mathématiques par équipe sera organisé dans l'après-midi.

### **Classe ULIS**

Les élèves participent aux activités proposées dans leur classe de référence.

Dans le cadre du projet d'école, les élèves se lavent les dents en classe depuis janvier, ils sont tous volontaires et ont apporté leur brosse à dents.

### **8. Questions diverses**

Lors du dernier conseil d'école, plusieurs questions diverses ont été ajournées car la municipalité n'était pas en mesure d'apporter des réponses. Une réunion préparatoire à ce deuxième conseil d'école de l'année a été organisée afin d'entendre les réponses de la municipalité et de dialoguer sur les sujets évoqués. Les présents ont accepté qu'un compte-rendu soit rédigé et présenté aujourd'hui. La lecture en est faite aux membres présents et soumis à l'approbation de chacun. Les membres du conseil acceptent que ce document soit annexé au procès-verbal.

Aucune autre question n'a été adressée au président du conseil.

*La séance est close à 18h55*

*Date du prochain conseil d'école : jeudi 6 juin à 17h30.*

# RENCONTRE ENTRE LES REPRÉSENTANTS DE PARENTS D'ÉLÈVES ET LA MUNICIPALITE DE SAINT SAULGE

**DATE** : jeudi 10 janvier 2019

**LIEU** : bibliothèque de l'école des légendes

**DÉBUT DE SÉANCE** : 18h00

## **PRÉSENTS** :

*Parents élus au conseil d'école : mesdames Derue, Lamotte, Chyra, Guérin, Rolin et monsieur Picard-Cheveau*

*Élus : madame Prost, conseillère municipale ; madame Quéré, adjointe au maire et monsieur Gosset, maire de la commune*

*École des légendes : monsieur Basely, directeur*

Lors du dernier conseil d'école, plusieurs questions diverses ont été ajournées car la municipalité n'était pas en mesure d'apporter des réponses. Cette réunion préparatoire au prochain conseil est organisée afin d'entendre les réponses de la municipalité.

Les présents acceptent qu'un compte-rendu soit rédigé et présenté lors du prochain conseil. Il pourra être annexé au procès-verbal.

En préambule, monsieur le maire présente les excuses de la municipalité aux représentants des parents d'élèves.

1. La cantine scolaire : de nouveau, de nombreux parents se plaignent du bruit et de l'agitation à la cantine scolaire. Certains relatent l'angoisse et le refus exprimé de certains enfants, surtout des tout-petits à aller à la cantine pour cette cause. Le bruit serait autant dû au brouhaha des élèves que par les « encadrants » parlant fort (pour se faire entendre). Aussi, des plus grands expriment une lassitude à entendre crier et le personnel semble aussi excédé du bruit ambiant. Qui ne peut l'entendre ?

La municipalité est consciente du problème. En septembre, une réflexion a été amorcée avec le collège, fournisseur de la cantine et le conseil départemental. Le gaspillage alimentaire était également à l'ordre du jour. La municipalité envisage l'installation d'un self-service afin de permettre un service à l'assiette. Une remise en état de la salle de restauration et des aménagements pour diminuer le bruit pourraient également être envisagés. La commission finance étudie actuellement ces possibilités pour des travaux à l'été 2019.

Le personnel municipal est associé à la réflexion.

Un deuxième service de restauration n'est pas envisageable car il générerait des problèmes d'encadrement et de temps.

Un projet de rotation des élèves semble préférable. Ce sont les agents de la commune qui vont faire une proposition.

Échéance fixée : septembre 2019.

Les représentants de parents d'élèves saluent l'idée.

Monsieur le maire indique qu'il a proscrit le dispositif sonore pour le rappel à l'ordre depuis juin 2018. Il signale que les agents souffrent également du stress et du bruit.

Ces projets restent à soumettre au conseil municipal. La municipalité sera en mesure d'indiquer ses choix lors du dernier conseil d'école.

Le directeur reste à disposition de la municipalité pour approfondir la réflexion.

2. Suite aux questions posées au conseil d'école du 17 novembre 2017, depuis les représentants des parents d'élèves n'ont pas reçu d'invitation au sujet de l'école et du parking, dans le cadre du projet : « Village du futur ». Où en sommes-nous ?

L'étude du dossier « village du futur » a pris du retard. Son instruction est rendue difficile en l'absence d'un adjoint aux travaux et de la secrétaire générale. L'architecte-urbaniste a fait une proposition sur un aménagement du parking de l'école. Un projet « école du futur » de rassemblement des classes dans un même bâtiment apporte au projet d'autres perspectives. Le conseil municipal a entériné le projet logement au-dessus de l'école. Actuellement, il semble difficile de donner un délai.

Les représentants de parents d'élèves saluent la position de la municipalité et estiment que les projets sont rassurants. Ils pensent qu'il est nécessaire d'attirer des nouveaux parents.

3. La municipalité de Saint-Saulge et les communes attachées à l'école des légendes ont-elles moyen d'intervenir (sont-elles déjà intervenues) dans la commission transports scolaires près de la région et semble-t-il aussi auprès du conseil général de la Nièvre, pour la régularisation du coût facturé aux familles de la Nièvre pour cette rentrée scolaire (le département de l'Yonne est aussi concerné). Les autres départements de la région Bourgogne-Franche Comté bénéficient de la gratuité.

Des réponses ont été apportées par le conseil régional. Les transports devraient être gratuits pour tous à partir de la rentrée de septembre 2019.

4. La Barboulotte : nous avons pu constater un nombre important d'enfant les soirs à la garderie et ce constat est encore plus flagrant les soirs d'activités extra-scolaires. Les locaux sont-ils adaptés pour ce nombre d'enfant notamment en période hivernale ? Le manque de sanitaire directement dans les locaux de la Barboulotte n'est-il pas un

problème, une fois de plus en période hivernale, pour les enfants ? Conscient que le personnel de la garderie ne peut pas accompagner les enfants et notamment les plus jeunes en délaissant le reste du groupe. La vétusté du local de la Barboulotte n'est que constatable (isolation, chauffage, absence de sanitaire, ...). Un problème de sécurité au niveau de la Barboulotte est noté, notamment au niveau du petit portail au fond de la cour (à côté des restos du cœur) qui n'est pas fermé à clef.

Madame Derue évoque un problème de surveillance. Monsieur le maire est conscient de la vétusté des locaux. Un projet de démolition et de reconstruction a été présenté au conseil départemental et à la communauté de communes. Le dossier est actuellement en attente de réponse. Au plus tôt, les travaux débuteraient en 2020.

6. Il a été demandé l'an passé au bon vouloir de chacun, de fournir une serviette ou bavoir en tissus pour la cantine, cependant très peu d'enfant semble apporter ou assumer ce dispositif. Ne serait-il pas important de relancer, qui plus est dans le cadre du label éco-école, la fourniture de serviette en tissus pour l'ensemble des enfants déjeunant à la cantine. Cela semble s'inscrire dans la logique écoresponsable.

La municipalité va étudier la possibilité d'utiliser des serviettes éco-labellisées. La législation rendra obligatoire leur utilisation en 2020. Les serviettes sont d'ores et déjà compostées.

*Monsieur le maire invite les parents à participer aux prochaines séances du conseil municipal.*